



## Carte bancaire supprimée

Par **Totoch**, le **04/12/2012 à 12:52**

Bonjour,  
Après avoir constaté que ma carte bancaire ne fonctionnait plus (impossible de payer et retirer), j'ai contacté ma banque. Elle m'a informé qu'elle avait supprimé ma carte bancaire et cela sans me donner de motifs. Elle est d'ailleurs incapable de me répondre puisqu'elle ne sait pas pourquoi. Je n'ai pas été à découvert et je n'ai pas dépassé le plafond.  
Je me retrouve donc sans carte bancaire, et cela sans aucune raison. Puis je obtenir réparation du préjudice auprès de la banque dès lors qu'elle supprime ma carte bancaire sans motiver sa décision ?  
Merci de votre aide !

Par **Lag0**, le **04/12/2012 à 13:46**

Bonjour,  
Obtenir réparation ? Non...  
Pour la bonne raison que la banque n'a aucune obligation de vous fournir une carte bancaire.  
En revanche, elle devra vous rembourser la cotisation au prorata temporis...

Par **Totoch**, le **04/12/2012 à 16:06**

Domage, je demanderai un geste commercial quand même, d'autant que la banque a reconnu son erreur. Elle a procédé à la suppression de ma carte sur une demande de renouvellement inexistante. Résultat, deux semaines de délai pour une nouvelle carte et pas de carte bancaire en attendant alors que j'avais prévu de faire des achats pour Noël :s